

**CGU A L’ATTENTION DES BENEFICIAIRES POTENTIELS**

**du Programme FEADER 2023-2027**

**de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur**

**Intervention n° 73.01 et 73.17**

**CONTRAT DE TRANSITION AGRICOLE**

Conditions d’utilisation de la plate-forme euro-pac

L'accès à la plate-forme de dématérialisation des dispositifs du FEADER euro-pac, est soumis au respect et à l'acceptation inconditionnelle de l'ensemble des éléments contenus dans le présent document. Par l'utilisation de cette plate-forme, vous acceptez expressément et sans limitation les différents points suivants.

Copyright (droit d'auteur)

La Région Provence-Alpes-Côte d’Azur concède, par la présente, le droit de visualiser, mémoriser et reproduire tout ou partie des fichiers ou documents qui lui sont transmis par l'intermédiaire de cette plate-forme. L'utilisateur accepte, pour autant, de se conformer aux lois françaises sur les données nominatives, sur la protection industrielle, les droits d'auteurs, la presse et la communication, ainsi qu'aux traités et accords internationaux relatifs à ce domaine et aux domaines connexes.

Contrôle de l'utilisation

Toutes les actions sur la plate-forme sont enregistrées. La Région Provence-Alpes-Côte d’Azur pourra utiliser cette information à des fins statistiques pour assurer un service régulier. L'utilisateur est prié de ne pas avoir recours à ce service s'il ne souhaite pas se conformer à cette pratique.

Durée de conservation des données

La Région Provence-Alpes-Côte d’Azur attire l'attention de l'utilisateur sur le fait que les informations communiquées par l'utilisateur seront conservées sur la plate-forme à des fins de contrôle par les autorités habilitées.

* Dossier brouillon
* En cas d’abandon du projet
* Pendant une durée de 2 ans pour les demandes refusées ;
* Pendant une durée de 2 ans pour les déchéances (retrait total)
* Pendant une durée de 10 ans à compter de la dernière date de paiement pour les demandes acceptées, ou pour les demandes concernées par une décision de déchéance partielle, et à compter de la date de la décision du retrait de l’aide le cas échéant.

Signature électronique

Cette plateforme permet la signature électronique des décisions juridiques au moyen d’un certificat RGS\*\*, norme eIDAS, ou d’une signature avancée à distance via une fonctionnalité offerte aux bénéficiaires. La vérification de l’identité du signataire sera réalisée avec notamment la présentation d’une pièce d’identité pour les signataires non munis de certificat.

Modifications des termes et conditions

La Région Provence-Alpes-Côte d’Azur se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes conditions d’utilisation en actualisant ce formulaire. Ces modifications engagent l'utilisateur et la Région Provence-Alpes-Côte d’Azur recommande à l'utilisateur de consulter régulièrement cette page pour prendre connaissance des termes et conditions en vigueur.

Mise en garde générale

La Région Provence-Alpes-Côte d’Azur ne peut être tenue pour responsable en cas de mauvaise utilisation par l'utilisateur du service ou en cas d'indisponibilité temporaire du service en raison, notamment en période de maintenance, d'incidents techniques ou de cas de force majeure. La Région Provence-Alpes-Côte d’Azur ne peut également être tenue pour responsable des dommages, directs ou indirects, matériels ou immatériels résultant notamment de la consultation et/ou de l'utilisation de ce site web (ou d'autres sites qui lui sont liés) et des éventuelles applications en téléchargement qui auraient pu être recueillies et notamment de tout préjudice financier ou commercial, de pertes de programmes ou de données dans son système d'information.